

FORMATION : « Garde Particulier »

Stage obligatoire pour prétendre à la fonction de garde chasse particulier. Gratuite pour les adhérents à la Fédération (chasseur ayant validé son permis de chasser en Charente-Maritime), payante pour les non adhérents (100€).

Nous vous proposons une formation de deux jours destinée à toutes personnes désirant remplir cette fonction.

Pour suivre cette formation, il est obligatoire d'avoir un territoire prêt à vous commissioner (ACCA ou Chasse Gardée)



PROGRAMME

MODULE 1 :

- Base générale du droit
- Procédures Pénales
- Définition de l'infraction
- Droits et Devoirs du Garde Particulier
- Techniques d'interventions
- Mise en situation

MODULE 2 :

- Police de la chasse
- Réglementation
- Régulation des nuisibles
- Mise en situation

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE : « Garde Particulier »

Pièces à fournir :

- chèque de caution de 50 €
- si vous n'êtes pas adhérent à la FDC 17 : chèque de 100 €

Déclare avoir un territoire prêt à me commissioner :

ACCA ou chasse gardée de

.....
.....

NOM et signature du responsable

NOM et Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone (obligatoire) :

Fait le : **Signature:**

Etes-vous membre du conseil d'administration du territoire qui vous commissionne ? OUI NON

Bulletin à retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime
Saint Julien de l'Escap-BP 64-17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex.